

OBJET DE LA DELIBERATION

Décision Budgétaire Modificative n°3 du budget principal communal M14 (04/27-11-2017)

Cette décision budgétaire modificative n°3 du budget principal communal M14 est nécessaire pour intégrer et ajuster les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision budgétaire modificative n°3 Du budget principal communal M14.

Fonctionnement

Dépenses

Chapitres 11 – Charges à caractères général

(611 : - 30000 € / 6282 : +30000 €)

Ajustement des dépenses avec les articles.

Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés + 51 000,00 €
(Cause : recrutements de personnels non titulaires : remplacements,
Heures supplémentaires Manifestations, entretien de nouveaux locaux)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes + 350 000,00 €
(Cause : subvention au budget Parc communal de Logement)

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement + 456 000,00 €

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services + 11 000,00 €
(Cause : augmentation recettes de l'accueil périscolaire)

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations + 96 000,00 €
(Cause : Taxes sur les terrains devenus constructibles)

Chapitre 75 – Autres Produits de gestion courante + 750 000,00 €
(Cause : Reversement de l'excédent budget annexe Lannegrand : 200 000 € +
: Reversement de l'excédent budget annexe Zone Mixte : 450 000 €)

Investissement

Dépenses

Chapitres 21 – Immobilisations corporelles + 56 000,00 €
(Cause : Modification agencement mairie + stockage dojo)

Chapitre 23 – Immobilisations en cours -Programme 58 - 508 744,12 €
(Cause : Ajustement de l'autorisation de programme)

Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement + 456 000,00 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves + 406255,88 €
(Cause : Taxe aménagement rattrapage des années en retard)

Chapitre 024 – Produits de cessions - 415 000,00 €
(Cause : Ventes non exécutées - mais en partie remplacées par la TA
voir chapitre 10)

Chapitre 16- Emprunts - 900 000,00 €
(Cause : Dépense « voie nouvelle transféré en 2018 » + emprunts
Remplacés par la subvention de la zone mixte et la ressource issue de la Taxe d'Aménagement)